

ROYAUME DU MAROC

Ministère de la Santé



المملكة المغربية
+٠XIIΛΣ+ | IICTYΘΣΘ
وزارة الصحة
+٠ΓοΠοΘ+ | +Λ°ΘΣ

**Allocution de Monsieur Abdelkader AMARA
Ministre de la Santé
à l'occasion de la célébration de la
Journée Mondiale de Lutte contre le Sida 2017**

**28 novembre 2017
Hôtel The View- Rabat**

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ وَالصَّلَاةَ وَالسَّلَامَ عَلَى سَيِّدِ الْمُرْسَلِينَ

Monsieur le Ministre d'Etat, chargé des Droits de l'Homme ;

Monsieur le Président du Conseil National des Droits de l'Homme ;

Monsieur le Directeur du Programme ONUSIDA au Maroc ;

Monsieur le Secrétaire Général du Ministère de la Santé ;

Messieurs les Directeurs de l'administration centrale ;

Mesdames et Messieurs les représentants des Agences des Nations Unies et de la Coopération Multilatérale et Bilatérale ;

Mesdames et Messieurs les Directeurs Régionaux de la Santé ;

Mesdames et Messieurs les représentants des départements gouvernementaux ;

Mesdames et Messieurs les présidents et représentants des Organisations non Gouvernementales, partenaires du Ministère de la Santé

Honorable assistance

Mesdames et Messieurs

C'est avec un réel plaisir que je participe avec vous à cette cérémonie organisée conjointement entre le Ministère de la santé et le Conseil National des Droits de l'Homme, à l'occasion de la célébration de la journée mondiale de lutte contre le sida, qui coïncide avec le premier décembre de chaque année.

La communauté internationale célèbre la journée de cette année sous le thème « **Droit à la Santé** », réitérant l'appel à l'engagement des politiques et à la mobilisation de toutes les parties prenantes, en vue d'assurer l'accès aux services de soins de toutes les personnes vivant avec le VIH, ainsi qu'aux services de prévention et de dépistage des populations vulnérables et plus exposées aux risques d'infection par le virus.

Mesdames et Messieurs

Depuis près de trois décennies, notre pays n'a cessé de se mobiliser pour contrôler la propagation de ce véritable problème de Santé Publique, dans le cadre du Programme National de Lutte contre le Sida, bien que le niveau d'épidémie VIH y ait toujours été faible. Grâce à l'engagement politique de Haut niveau de **SA MAJESTE LE ROI QUE DIEU L'ASSISTE** et du Gouvernement, et à la conjugaison des efforts du Ministère de la Santé, des partenaires institutionnels, de la société civile et de la coopération internationale, des avancées notables ont été réalisées dans la riposte contre l'infection par le VIH dans notre pays. Ainsi, grâce aux efforts de dépistage, la proportion de personnes vivant avec le VIH qui connaissent leur statut sérologique est passé de 37% en 2011 à 63% en fin 2016, dépassant la moyenne de 53% observée dans la région MENA. En ce qui concerne la couverture par le traitement, le Royaume du Maroc a été parmi les premiers pays au monde à adopter en 2015 les directives de l'OMS relatives au « Traitement pour tous » qui consiste à traiter systématiquement toute personne séropositive. Ainsi, le nombre de personnes bénéficiant gratuitement d'un traitement antirétroviral a presque triplé, passant de 4.047 en 2011 à 11.246 en fin juin 2017 ; alors que cette proportion n'est que de 24% dans la région MENA.

Au plan de la prévention de la transmission de l'infection par le VIH de la mère à l'enfant, le taux de couverture des femmes enceintes séropositives par un traitement préventif est passé de 33% en 2011 à 62% en 2016, dépassant largement le pourcentage observé dans la région MENA qui est de moins de 20%. Ces progrès notables, en matière de couverture et d'accès aux services de soins préventifs et curatifs, ont permis de réduire le nombre des nouvelles infections par le VIH dans notre pays de 44% entre 2004 et 2016. Ces résultats probants ont valu au Maroc d'être cité par l'ONUSIDA dans son rapport de 2017 comme une exception et une bonne pratique au niveau de la région du Moyen Orient et de l'Afrique du Nord (MENA).

Mesdames et Messieurs

Ces performances n'auraient pas été possibles sans la dynamique impulsée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste et les avancées politiques et sociales, instituées sous son leadership et concrétisées dans la nouvelle constitution, prônant la promotion des Droits humains et du genre, ainsi que l'équité et la réduction des inégalités sociales.

C'est dans ce contexte qu'une stratégie spécifique sur les droits humains liés au VIH 2013- 2017 a été élaborée et mis en œuvre depuis 2013, en partenariat avec le Conseil National des Droits de l'Homme, et qui vise à réduire les obstacles à l'accès aux services de soins liés à la stigmatisation et à la discrimination dont sont victimes des personnes vivant avec le VIH et les populations vulnérables à cette infection. La dite stratégie spécifique aux Droits Humains liés au VIH/sida est venue répondre au besoin pressant de disposer d'un cadre de travail intersectoriel et cohérent, visant à faciliter la lutte contre une épidémie dont les conditions sociales, légales et économiques jouent un rôle déterminant dans sa dissémination

Ainsi, plusieurs réalisations ont été concrétisées avec notamment l'institution d'un comité national de coordination intersectoriel, la réalisation de plusieurs campagnes médiatiques de sensibilisation du grand public et des professionnels de santé, le renforcement des capacités des intervenants en matière de lutte contre la stigmatisation et la discrimination dans les milieux de soins et les milieux communautaires, la réalisation d'une revue législative et d'une évaluation genre de la riposte et la conduite d'une étude stigma index pour le monitoring du phénomène de la stigmatisation dans notre société.

Mesdames et Messieurs

En dépit des progrès réalisés, des défis non insurmontables persistent, notamment l'accélération des actions de riposte contre le sida afin de mettre fin à l'épidémie VIH à l'horizon 2030, conformément à la Déclaration Politique des Nations Unies de 2016, au programme mondial des objectifs de développement durable et à la stratégie mondiale d'accélération de la riposte « **Fast track** » de l'ONUSIDA.

C'est dans ce cadre, que le plan gouvernemental 2016-2021 a érigé le contrôle de l'infection par le VIH comme une priorité nationale de santé publique. Pour cela, le ministère de la santé a développé en collaboration avec ses partenaires un nouveau plan stratégique national de lutte contre le sida pour la période 2017-2021, dont les objectifs stratégiques consistent à :

- Réduire de 75% les nouvelles infections par le VIH ;
- Réduire de 60% la mortalité liée à l'infection par le VIH ;
- Éliminer la transmission VIH de la mère à l'enfant ;
- Lutter contre toute forme de discrimination et de stigmatisation, par l'adoption de mesures législatives et réglementaires et le renforcement de l'appui psychosocial.

Le renforcement et la diversification de l'offre de dépistage, toujours basé sur les principes de volontariat et de confidentialité, constitueront également une priorité du plan, en vue qu'au moins 90% des personnes porteuses de l'infection VIH dans notre pays puissent le savoir, d'ici 2021.

Mesdames et Messieurs

Je ne pourrais terminer mon allocution sans exprimer ma gratitude à tous les partenaires nationaux du Ministère de la Santé, particulièrement le Conseil National des Droits de l'Homme et les autres Départements gouvernementaux et les Organisations Non Gouvernementales de la société civile, pour leur engagement et leur mobilisation aux côtés du ministère de la santé dans la lutte contre le VIH/sida.

Je voudrais aussi exprimer mes sincères remerciements à nos partenaires de la coopération internationale, notamment le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, l'ONUSIDA et les autres Agences des Nations Unies, pour l'appui technique et financier à l'élaboration et à la mise en œuvre de nos plans stratégiques de lutte contre le VIH/sida dans notre pays.

Je vous remercie pour votre attention.